

Politique d'Atrium Health relative à l'allègement des dettes médicales hospitalières en Caroline du Nord (MDMP)

Atrium Health s'engage à prendre soin de la santé et du bien-être de tous les patients, quelle que soit leur capacité à payer. La mission d'Atrium Health est d'aider les patients éligibles des communautés que nous desservons à obtenir une couverture telle que Medicaid et d'octroyer une aide financière à ceux qui sont dans le besoin. Pour appuyer cet engagement, nos politiques s'alignent sur l'initiative North Carolina Medical Debt qui vise à prévenir l'accumulation de dettes médicales.

La MDMP s'adresse aux patients qui sont résidents permanents en Caroline du Nord et qui reçoivent des soins médicaux dans un hôpital d'Atrium Health en Caroline du Nord.

La politique d'aide financière d'Atrium Health appuie les objectifs énoncés dans la NC MDMP. Ceci englobe notre valeur fondamentale de « Soins » et notre respect des réglementations fédérales et étatiques liées à l'aide financière.

Conformément à la loi, Atrium Health assurera toujours les traitements aux patients dans un service d'urgence hospitalier, quelle que soit leur capacité de payer. Les patients éligibles à l'aide financière ne seront jamais redevables de montants supérieurs aux montants généralement facturés (AGB) à un patient assuré. Advocate Health utilise la méthode de rétrospection pour calculer les AGB. Pour de plus amples informations sur le calcul des AGB, veuillez contacter le service à la clientèle au numéro (704) 512-7171.

Les objectifs de la MDMP sont atteints par la politique d'aide financière d'Advocate Health (AH FAP), à savoir :

- Les patients dont le revenu du ménage est inférieur ou égal à 300 % du seuil fédéral de pauvreté (FPL) peuvent recevoir une aide financière à 100 %.
- Les patients dont le revenu du ménage est entre 301 et 400 % du seuil fédéral de pauvreté (FPL) peuvent recevoir une réduction partielle.
- Les résidents de Caroline du Nord, inscrits à certains programmes d'aide fédéraux ou d'État, ou qui répondent à d'autres critères non liés au revenu, peuvent bénéficier d'une aide financière à 100 % pour laquelle aucune inscription n'est nécessaire. Pour plus d'informations, voir l'annexe A de notre politique d'aide financière.
- Atrium Health propose des options de paiement aux patients qui ne sont pas en mesure de régler l'intégralité de leur facture médicale. Les patients qui se renseignent sur les plans de paiement et dont le revenu du ménage est inférieur ou égal à 300 % du seuil fédéral de pauvreté peuvent bénéficier d'une aide financière à 100 %, ce qui élimine la nécessité d'un plan de paiement.

Tous les détails concernant les conditions, les critères d'éligibilité, les processus de sélection et les procédures liées aux programmes d'aide financière d'Atrium Health sont énoncés dans notre politique d'aide financière.

La politique d'aide financière et les documents connexes, notamment le résumé en langage clair de l'aide financière, la demande d'aide financière et la politique de facturation et de recouvrement, sont disponibles à l'adresse suivante : <https://atriumhealth.org/for-patients-visitors/financial-assistance>.

Créé par : 1/1/25

Approuvé : 1/1/25

Modifié : 1/1/25